

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE TOULOUGES 66350DELIBERATION DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION N° 2024/09/07

## SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 19 septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, située Parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Serge CIVIL, Vice-Président du CCAS.

Date de la convocation : 02/09/2024	Présents : Mmes Béatrice BAILLEUL, Sandrine BOUILS, Raymonde BRESSON, Pascale MICHEL, Aurélie PASTOR BARNEOUD, Muriel REAL, Laurette NARANJO, Sylvie VENTURA Mrs Serge CIVIL, Florian GUZDEK, Michel PLAZA, Pierre DEMONTE
Nombre de Conseillers : En exercice : 17 Présents : 12 Votants : 15	Absents excusés ayant donné procuration : Nicolas BARTHE procuration Serge CIVIL, Isabelle OSTERSTOCK-TOURNAIRE procuration Pascale MICHEL, Ginette SZEMBEL procuration Pierre DEMONTE  Absents : Patrice PASTOU, Pascal BLASCO

## CCAS – DECISION MODIFICATIVE N°1

Serge CIVIL, Vice-Président du CCAS expose le dossier.

Lors du Conseil d'Administration du 19 juin 2024, il a été acté la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et donc autorisé le Président à signer un contrat auprès d'un opérateur de transmission homologué.

Les sommes n'étant pas inscrites au budget prévisionnel principal du CCAS, il convient de procéder à des opérations de ventilation de dépenses en section d'investissement, en diminuant le chapitre 21 afin d'augmenter le chapitre 20. La dépense inscrite initialement au chapitre 21, à savoir les travaux du SAS, s'avère être moins onéreuse que prévu et permet ce transfert.

66049	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TOULOUGES	DM n°1 2024
Code INSEE	CCAS DE TOULOUGES	

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil d'administration

## DM N°1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-205-ADMINISTRA-02 : ADMINISTRATION GENERALE	0.00 €	1 266.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 266.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2135-ADMINISTRA-02 : ADMINISTRATION GENERALE	1 266.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>1 266.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>1 266.00 €</b>	<b>1 266.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Avis favorable à l'unanimité.

Fait à Toulouges, le 20 septembre 2024

Le Président du CCAS  
Nicolas BARTHE



PRÉFECTURE des PYRÉNÉES-ORIENTALES

03 OCT. 2024

COURRIER

Le Président,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 04/10/24